



PROGRAMME

ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN TUNISIENNE

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE EN TUNISE

Septembre 2022

CONTEXTE

L'accès à l'énergie à un prix abordable est reconnu par les Nations Unies comme un droit universel fondamental et une condition incontournable du développement durable. Sous l'effet conjugué de la faiblesse des revenus des ménages et l'augmentation des prix de l'énergie, un nombre croissant de la population se trouve de plus en plus dans l'incapacité de payer les factures énergétiques et répondre à leurs besoins énergétiques élémentaires. Face à cette situation, les pouvoirs publics doivent concevoir et mettre en œuvre une politique de lutte contre la précarité énergétique permettant de garantir aux citoyens l'accès à une énergie fiable et abordable. La lutte contre la précarité énergétique représente une préoccupation sociale majeure qui doit être intégrée comme une composante fondamentale dans les politiques publiques sociales, énergétiques et climatiques.

Depuis trois décennies le concept de la précarité énergétique a connu son émergence en Grande Bretagne (fuel poverty) avant de connaître un véritable développement au sein de l'Union Européenne. Au regard des retours d'expériences internationales, les enjeux qui sous-entendent la mise en œuvre de la politique de lutte contre la précarité énergétique sont multidimensionnels qui concernent à la fois les dimensions énergétiques, sociales, économiques et environnementales. En général, la précarité énergétique résulte d'un ensemble de facteurs ayant des répercussions sur l'incapacité des ménages de payer les factures énergétiques. Ces facteurs ont trait particulièrement à la faiblesse des ressources financières, le renchérissement des prix de l'énergie et par conséquent l'augmentation de la part des dépenses énergétiques dans le revenu des ménages. La lutte contre la précarité énergétique devrait se traduire par la mise en place d'une politique qui repose en premier lieu sur la définition de la précarité énergétique et le ciblage de la population vulnérable.

La précarité énergétique est définie comme une situation dans laquelle un ménage n'a pas les moyens nécessaires pour se procurer les services énergétiques nécessaires en raison des difficultés rencontrées pour payer ses factures énergétiques. Les principaux éléments à prendre en considération dans cette définition sont le revenu des ménages, le niveau des prix de l'énergie et la consommation d'énergie (usages concernés). En amont des dispositifs à mettre en place pour mettre en œuvre la politique de réduction de la pauvreté énergétique, il est indispensable de définir le seuil de pauvreté et recenser les ménages vulnérables qui sont confrontés aux difficultés d'accéder aux services énergétiques modernes et au paiement de leurs factures énergétiques.

Dans un contexte national marqué par l'augmentation des prix de l'énergie et la nécessité de lever progressivement les subventions énergétiques, les pouvoirs publics Tunisiens sont appelés à concevoir et mettre en œuvre une politique volontariste de lutte contre la précarité énergétique. La crise économique engendrée par la pandémie de Covid 19 et la hausse des prix causée par la guerre en Ukraine ont exacerbé la pauvreté énergétique et ont rendu la transition énergétique socialement juste plus urgent que jamais. A l'horizon 2030, la Tunisie vise à réduire l'intensité carbone de son économie de 45% par rapport à 2010. L'atteinte de cet objectif nécessite l'accès à une énergie sûre, durable et abordable et exige la prise des mesures concrètes notamment la réduction de la consommation d'énergie des ménages dans les logements et le transport. La réduction de la précarité énergétique doit être considérée comme une composante fondamentale des politiques sociales, énergétiques et climatiques favorisant l'inclusion sociale et la prise en considération de l'accès des ménages à faibles revenus à l'énergie moderne.

Dans ce contexte, le PNUD en collaboration avec l'ANME se propose de recruter un-e consultant-e individuel-le spécialisé-e dans les politiques sociales et de transition énergétique pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la précarité énergétique en Tunisie.

2 OBJECTIF DE LA MISSION

La présente mission vise la formulation d'une stratégie de lutte contre la précarité énergétique en Tunisie en s'appuyant sur une vision globale d'équité sociale et d'accélération de la politique de transition énergétique et climatique. Les principaux objectifs de cette mission sont :

- Promouvoir la prise en considération de la précarité énergétique dans les politiques publiques sociales, énergétiques, économiques et environnementales ;
- Définir et délimiter le concept de la précarité énergétique en Tunisie sur la base de la concertation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes ;
- Identifier les ménages vulnérables cibles concernés par la précarité énergétique en Tunisie
- Fixer un objectif de réduction de la précarité énergétique aux horizons 2030 et 2035
- Initier la réflexion sur les pistes et les leviers d'actions à mettre en place pour éradiquer progressivement la précarité énergétique en Tunisie
- Mettre en place les outils statistiques et les méthodologies préconisées pour centraliser les données nécessaires fiables et assurer le suivi et l'évaluation de la politique de réduction de la précarité énergétique en Tunisie.

3 PRINCIPES METHODOLOGIQUES

La démarche méthodologique concernant la réalisation de la présente mission repose sur les principes structurants suivants :

- Le recours aux expériences internationales pour tirer les leçons des démarches adoptées en matière de politique volontariste de réduction de la précarité énergétique notamment les expériences des pays Européens ;
- L'implication de l'ensemble des parties prenantes concernées par le développement socio-économique et les politiques climatiques et de transition énergétique pour se concerter sur la définition de la précarité énergétique, le ciblage des ménages vulnérables et la proposition des dispositifs complémentaires pour accompagner les ménages dans la couverture de leurs besoins énergétiques à des prix socialement abordables,
- L'articulation entre la politique de réduction de précarité énergétique et les politiques climatiques et énergétiques : Plan triennal de développement socio-économique 2023-2025, stratégie énergétique à l'horizon 2035, CDN et SNBC

4 RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de la présente étude sont :

- Les expériences internationales en matière de politique de lutte contre la précarité

énergétique sont analysées ;

- Le concept de la précarité énergétique en Tunisie est défini ;
- La population cible précaire sur le plan énergétique est identifiée ;
- L'objectif de réduction de la précarité énergétique pour les horizons 2030 et 2035 est fixé ;
- La feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la précarité énergétique est élaborée ;
- Le système d'information spécifique au suivi et à l'évaluation de la politique de réduction de la précarité énergétique est mis en place.

5 CONTENU DE LA MISSION

La présente mission repose sur la réalisation de six principales tâches.

5.1 Analyse des expériences internationales

Du fait de l'absence d'une définition commune, l'appréhension de la précarité énergétique dépend en général du contexte économique, énergétique et social du pays. La diversité des situations requiert une analyse approfondie des expériences internationales et tirer les leçons pour la formulation d'une stratégie volontariste de réduction de la précarité énergétique en Tunisie.

Le décryptage des expériences internationales repose sur l'analyse des éléments suivants

- La relation de la précarité énergétique avec les politiques publiques de transition énergétique et lutte contre les changements climatiques
- La définition de la précarité énergétique
- Le ciblage des ménages concernés par la lutte contre la précarité énergétique (éligibilité aux aides sociales)
- Les mesures sociales mises en œuvre pour réduire la précarité énergétique
- Les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès réalisés en matière de lutte contre la précarité énergétique

5.2 DEFINITION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Les approches de définition de la précarité énergétique diffèrent selon le contexte du pays et font appel en général à un ensemble de facteurs étroitement liés à l'insuffisance des ressources financières des ménages, les conditions d'habitat et l'augmentation des prix de l'énergie. En Tunisie, la précarité énergétique et le risque d'exclusion sociale s'intensifient de plus en plus en raison de de plusieurs facteurs notamment :

- La détérioration du pouvoir d'achat des ménages ;
- L'augmentation des prix de l'énergie ;
- La surconsommation d'énergie due aux conditions d'habitat et à la qualité thermique des logements ;
- La dépendance des ménages à l'utilisation de la voiture particulière pour le déplacement entre le domicile et le lieu de travail

5.2.1 Analyse des déterminants de la précarité énergétique

La précarité énergétique est un enjeu de préoccupation majeur qui résulte de la conjonction de plusieurs facteurs notamment la faiblesse des revenus, la satisfaction des besoins énergétiques élémentaires et le renchérissement des prix de l'énergie. Durant la dernière décennie, les prix de l'énergie ont connu en Tunisie une hausse plus importante que les salaires. Pour cerner les déterminants de la précarité énergétique, il est nécessaire d'identifier les causes de ce phénomène et analyser leur évolution durant la dernière décennie. Cette analyse portera sur l'évolution des déterminants suivants :

- Le revenu et le niveau de vie des ménages selon la taille familles
- La consommation d'énergie des ménages dans les logements par usage et par forme d'énergie ;
- La consommation de carburants liée aux déplacements des ménages
- Les prix de l'énergie par produit énergétique (électricité, GPL, gaz naturel, essences, gas-oil, ...)
- La part des dépenses énergétiques des ménages dans les logements par rapport à leurs revenus
- La part des dépenses énergétiques des ménages dans le transport par rapport à leurs revenus
- La part des dépenses énergétiques totales (logement et transport) dans le revenu des ménages.

5.2.2 Définition de la précarité énergétique

Bien qu'il n'y ait pas une définition universelle de la précarité énergétique, le prestataire doit proposer une approche pour la définition de la précarité énergétique en Tunisie en se basant sur trois axes structurants :

- Les leçons tirées des expériences internationales pour identifier les principaux déterminants de la définition de la précarité énergétique (revenu des ménages, performance énergétique des bâtiments et prix de l'énergie)
- L'analyse rétrospective de l'évolution des revenus des ménages et de leur consommation énergétique en Tunisie
- L'organisation d'un atelier de concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour présenter les expériences internationales et les déterminants de la précarité énergétique en Tunisie. Cet atelier doit servir comme une occasion pour sortir avec un consensus sur la définition de la précarité énergétique en Tunisie.

5.3 CIBLAGE DES MENAGES VULNERABLES

Le ciblage des ménages les plus touchés par la précarité énergétique représente l'une des difficultés majeures rencontrées par les pays dans la formulation des politiques de réduction de la précarité énergétique. A partir de la définition de la précarité énergétique, le repérage des ménages vulnérables consiste à identifier les ménages qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins énergétiques élémentaires (logement et mobilité). Le prestataire doit considérer trois critères de vulnérabilité des ménages :

- La vulnérabilité des ménages liée à la consommation énergétique des logements
- La vulnérabilité des ménages liée à la consommation des carburants pour la mobilité des ménages
- La vulnérabilité des ménages liée à la fois à la consommation d'énergie dans le logement et dans le transport

Le/la consultant-e proposera les enquêtes complémentaires à mener éventuellement pour assurer un recensement des ménages vulnérables à la précarité énergétique en Tunisie.

5.4 OBJECTIF DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Dans un contexte national marqué par le renchérissement du coût de l'énergie et la baisse continue du niveau de vie des ménages, il est indispensable de fixer un objectif visant dans un premier temps de stopper la montée du nombre des ménages touchés par la précarité énergétique et éradiquer à terme la confrontation des ménages vulnérables aux difficultés de paiement de leurs factures énergétiques.

En concertation avec les parties prenantes et sur la base des politiques publiques déjà engagées (stratégie énergétique 2035, CDN et SNBC), il s'agit de cibler un double objectif de réduction de la vulnérabilité énergétique aux horizons 2030 et 2035 :

✓ **Un objectif de réduction de la consommation d'énergie**

Il s'agit de fixer un objectif de réduction de la consommation d'énergie des ménages vulnérables dans les logements et le transport (réduction de la consommation par rapport à un scénario sans BAU)

✓ **Un objectif de réduction du nombre des ménages vulnérables**

L'objectif de réduction du nombre des ménages vulnérables portera sur :

- Le nombre des ménages touchés par la précarité énergétique dans les logements
- Le nombre des ménages touchés par la précarité énergétique dans les transports (voitures particulières et transport en commun)
- Le nombre des ménages touchés à la fois par la précarité énergétique du logement et des transports

5.5 FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

La réussite de la mise en œuvre de la politique de réduction de la précarité énergétique est conditionnée par la mise en place des dispositifs permettant la concrétisation, le suivi et l'évaluation de cette politique. Plusieurs approches ont été adoptées pour réduire la précarité énergétique notamment la gouvernance, les mesures préventives pour la réduction de la consommation d'énergie et les mesures palliatives notamment les aides sociales pour aider les ménages vulnérables à réduire leurs dépenses énergétiques.

Il s'agit d'asseoir une feuille de route qui repose sur trois principales composantes :

Première composante : La mise en place des dispositifs de gouvernance de la précarité énergétique à travers la coordination nationale et territoriale, l'identification des acteurs et la définition de leurs mandats ;

Deuxième composante : L'élaboration d'un programme ambitieux de réduction de la consommation d'énergie dans les logements sociaux qui repose sur l'accompagnement des ménages vulnérables dans la réalisation de deux actions principales :

- La rénovation thermique des logements sociaux pour baisser la consommation d'énergie et réduire les dépenses énergétiques. Il s'agit de définir le nombre des logements sociaux visés par la rénovation thermique et proposer les mesures d'accompagnement pour atteindre les objectifs visés.
- Le développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans les logements sociaux (utilisation de l'énergie solaire pour l'eau chaude sanitaire, toits solaires, ...). Il s'agit de fixer les objectifs à atteindre en termes de m² à installer pour l'eau chaude sanitaire d'origine solaire et la capacité à installer en termes de MW pour les toits solaires et proposer les mesures d'accompagnement des ménages pour atteindre les objectifs visés.

Troisième composante : Les aides financières à mobiliser pour assurer la fourniture des services énergétiques et accompagner les ménages vulnérables dans les travaux et l'achat d'équipements liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les logements. Le/la consultant-e est appelé-e à :

- Dresser l'état des lieux et recenser les aides sociales existantes dans le domaine de l'habitat en Tunisie,
- Proposer les mesures financières nécessaires pour accompagner les ménages vulnérables dans la réduction de la précarité énergétique : création de fonds de solidarité, recours au fonds de transition énergétique, prêts bonifiés, subventions ciblées, aides à la rénovation thermique des bâtiments, tarifs énergétiques sociaux, ...).

5.6 DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME D'INFORMATION SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE

Une politique de lutte contre la précarité énergétique nécessite la centralisation et l'élaboration des indicateurs de suivi de cette politique. Le prestataire proposera l'ensemble des données à collecter pour élaborer les indicateurs de suivi de la précarité énergétique en Tunisie notamment :

- L'évolution du revenu et du niveau de vie selon la taille des ménages
- L'évolution des prix de l'énergie (électricité, gaz naturel, GPL, essences, gas-oil,...)
- L'évolution de la consommation d'énergie dans les logements par énergie et par usage (eau chaude sanitaire, électricité spécifique, cuisson, chauffage, climatisation, autres)
- Le pourcentage des ménages concernés par la précarité énergétique liée au logement
- Le pourcentage des ménages concernés par la précarité énergétique liée à la mobilité
- Le pourcentage des ménages concernés par la précarité énergétique du logement et de la mobilité
- L'évolution des dépenses énergétiques des ménages dans le logement
- L'évolution des dépenses énergétiques des ménages dues à la mobilité

- L'évolution des dépenses énergétiques totales (logement et transport)
- L'évolution de la part des dépenses énergétiques des ménages dans le logement par rapport à leurs revenus
- L'évolution de la part des dépenses énergétiques des ménages dans le transport par rapport à leurs revenus
- L'évolution de la part des dépenses énergétiques totales des ménages (logement et transport) dans leurs revenus.

En l'absence de statistiques officielles, le/la consultant-e doit concevoir un système d'information spécifique à la précarité énergétique et proposer les acteurs qui seront chargés de collecter et centraliser les données nécessaires pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de lutte contre la précarité énergétique.

6 LIVRABLES

Le/la consultant-e doit restituer les livrables suivants :

- Une note méthodologique mise à jour suite à la réunion de démarrage ;
- Un rapport portant sur l'analyse des expériences internationales des politiques de lutte contre la précarité énergétique ;
- Un rapport sur la définition de la précarité énergétique en Tunisie
- Un rapport sur le ciblage des ménages vulnérables et l'objectif de lutte contre la précarité énergétique ;
- Un rapport sur la feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la précarité énergétique
- Un rapport sur la mise en place d'un système d'information sur la précarité énergétique en Tunisie
- Un rapport de synthèse sur la stratégie de lutte contre la précarité énergétique en Tunisie

7. LIVRABLES, DELAIS DE REALISATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le/la consultant-e est appelé-e à remettre les livrables (sur papier et supports numériques) selon les délais de réalisation et les modalités de paiement décrits dans le tableau suivant :

| Livrables | Délais de réalisation | Modalités de paiement |
|---|--|---|
| Note méthodologique mise à jour suite à la réunion de démarrage | Deux jours après la réunion de démarrage | 10% du montant du contrat après approbation |

| | | |
|--|--|--|
| Livrable 1 : Un rapport portant sur l'analyse des expériences internationales des politiques de lutte contre la précarité énergétique | Deux mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage | 20 % du montant du contrat après approbation |
| Livrable 2 : Un rapport sur la définition de la précarité énergétique en Tunisie | Quatre mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage | 20 % du montant du contrat après approbation |
| Livrable 3 : Un rapport sur le ciblage des ménages vulnérables et l'objectif de réduction de la précarité énergétique | Six mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage | 15 % du montant du contrat à après approbation |
| Livrable 4 : Un rapport sur la feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la précarité énergétique | Huit mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage. | 15 % du montant du contrat après approbation |
| Livrable 5 : Un rapport sur la mise en place d'un système d'information et de suivi de la politique de précarité énergétique | Neuf mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage | 10 % du montant du contrat après approbation |
| Livrable 6 : Un rapport de synthèse sur la stratégie de lutte contre la précarité énergétique en Tunisie | Dix mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage | 10 % du montant du contrat après approbation |

Le/la consultant-e retenu-e devrait :

- Présenter, lors de la réunion de démarrage de l'étude, une approche méthodologique avec un plan de travail détaillé et un planning des activités à conduire.
- Préparer et animer les ateliers prévus avec tous les acteurs clés afin de confirmer la méthodologie adoptée et assurer l'appropriation de ses résultats par la suite ;
- Conduire des réunions de concertation avec les parties prenantes pour la discussion de toutes les composantes méthodologiques, tout au long de l'exécution de toutes les tâches ;
- Restituer des versions provisoires et finales.

NB : Les frais d'organisation de tous les ateliers à conduire dans le cadre de l'étude seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas figurer dans l'offre financière du soumissionnaire

7 QUALIFICATION DE L'EXPERT-E

Pour mener à bien la présente mission, un-e expert-e spécialisé-e dans les politiques de transition énergétique et de précarité énergétique sera recruté-e pour la conduite et la coordination de l'ensemble des travaux prévus. Le/la consultant-e disposera des qualifications suivantes :

- Références en matière de politique de transition énergétique
- Références en matière de politique de lutte contre la précarité énergétique
- Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation

L'expert-e principal-e peut s'appuyer sur d'autre expertise, notamment en ce qui concerne le ciblage des populations vulnérables et les aspects méthodologiques liés à l'élaboration de la stratégie de réduction de la précarité énergétique (processus et feuille de route pour la mise en œuvre de la politique de lutte contre la précarité énergétique, etc.). L'expertise d'appui aurait un profil de sociologue ou économiste spécialisé dans les politiques sociales et de pauvreté disposant de références dans les politiques sociales et de réduction de pauvreté notamment en termes de ciblage des populations vulnérables. L'expertise d'appui ainsi que son rôle doivent être clairement mentionnés dans l'offre technique du soumissionnaire, y compris l'intervention en termes d'hommes-jours. Toutefois cette expertise d'appui ne sera pas notée et ne devra pas dépasser l'effort d'hommes-jours de l'expertise clé, supposée intervenir dans la mission comme expertise principale à noter. Il est à noter également que le cout associé à cette expertise doit être clairement mentionné et doit faire partie intégrante de l'offre financière.

8 DUREE D'EXECUTION ET ESTIMATION DU NIVEAU D'EFFORT REQUIS

La durée prévue pour la réalisation de ces travaux est estimée à 09 mois.

L'accomplissement de la présente mission et les moyens humains à mobiliser sont estimés à 180 hommes jours.

9 LIEU DES TRAVAUX DE LA MISSION

Le lieu de déroulement de la mission est la ville de Tunis et ses environs.

10 LANGUE UTILISEE

Tous les travaux prévus pour la réalisation de la présente mission doivent être réalisés en langue Française

11 METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES

11.1 CONSTITUTION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Il appartient au soumissionnaire de répondre précisément au dossier d'appel d'offres et ce en présentant une offre technique et une offre financière séparées et comme suit :

- ✓ **L'offre technique** comprend obligatoirement les pièces suivantes :
 - Un CV signé mis à jour du-de la consultante incluant les expériences/références dans les domaines pertinents à la présente mission avec les contacts des références à l'appui (nom, adresse, email et N° de téléphone)
 - Une méthodologie décrivant l'ensemble des tâches à réaliser en mettant l'accent sur la démarche, les outils, la source des informations ...,
 - Un planning de réalisation des tâches prévues, incluant le niveau d'effort par tâche (en hommes jours).
- ✓ **L'offre financière** doit intégrer et faire apparaître les coûts unitaires et totaux d'hommes jours de l'expert-e, les frais forfaitaires relatifs au transport aérien et de séjour à Tunis pour les

experts non-résidents en Tunisie et les autres frais. Par conséquent le PNUD ne prendra pas en charge le frais de transport aérien et de séjour à Tunis des experts non-résidents du soumissionnaire sélectionné, étant donné que ces frais ont été intégrés au préalable dans son offre financière.

Aussi, il importe de noter que les frais de logistique concernant l'organisation de toute session de renforcement des capacités dans le cadre de la présente mission seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas, par conséquent figurer dans l'offre financière du soumissionnaire.

11.2 Evaluation des offres

- La commission d'évaluation procédera à l'élimination des offres non conformes à l'objet ou qui ne répondent pas aux conditions du dossier d'appel d'offres associé aux présents termes de référence.
- La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres techniques (parmi les offres recevables) en suivant la méthodologie d'évaluation technique ci-après développée.
- Seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points seront retenues pour l'évaluation financière.
- La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres financières (relatives aux offres techniques ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points) en suivant la méthodologie d'évaluation financière ci-après développée.
- L'évaluation fera l'objet d'une sélection au mieux disant tenant compte d'une pondération de 70% de la note technique et de 30% de la note financière.

11.2.1 Evaluation des offres techniques

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux présents termes de référence à l'aide des critères d'évaluation et du barème de notation suivants :

| | Coefficient de pondération | Points maximum |
|--|----------------------------|----------------|
| Expertise proposée | 60% | 60 |
| Méthodologie de travail, planning et chronogramme | 40% | 40 |
| Total | 100% | 100 |

| | |
|--|-----------|
| Expert politique transition énergétique et lutte contre la précarité énergétique | 60 |
| Références dans la politique de transition énergétique <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 références 0 point • Entre 3 et 5 références 20 points • 6 références et plus 30 points | 30 |
| Références dans la politique de lutte contre la précarité énergétique <ul style="list-style-type: none"> • Moins de deux références 0 point • Entre 2 et 4 références 20 points • 5 références et plus 30 points | 30 |
| Méthodologie de travail et profil des experts d'appui | 40 |

| | |
|--|-----------|
| <p>Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend la mission à accomplir et le contenu de la méthodologie ? Le déroulement des activités et le planning de mise en œuvre proposés sont-ils bien définis, réalistes et correspondants aux termes de référence de la mission ? le profil de l'expert d'appui proposé correspond-il aux besoins de la mission ?</p> | <p>40</p> |
|--|-----------|

11.2.2 Evaluation des offres financières

-Toute offre n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise (70 points) ne sera pas retenue pour l'évaluation financière.

-A l'offre financière la moins onéreuse (parmi les offres retenues) est attribuée la note maximale de 100 points.

-La note financière d'une offre n est calculée comme suit :

$$NF_n = (OF_{mo} / OF_n) * 100$$

NF_n = note financière de l'offre (sur 100 points)

OF_{mo} = montant de l'offre la moins onéreuse

OF_n = montant de l'offre n

11.2.3 Sélection de la meilleure offre :

La note globale d'une offre n est calculée comme suit :

$$NG_n = 70\% * NT_n + 30\% * NF_n$$

NG_n = note globale de l'offre n

NT_n = note technique de l'offre n (700 points ≤ NT_n ≤ 1000 points)

NF_n = note financière de l'offre n

L'offre n retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure

note globale NG_n

L'évaluation des offres financières sera basée sur le montant total de l'offre